

PRESIDENCE DU CONSEIL
DES MINISTRES

SECRETARIAT GENERAL DU
CONSEIL DES MINISTRES

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail-Démocratie-Paix

-:-:-:-:-

DECRET N°78/192 DU 11 MARS 1978
portant nomination de Madame MANIMA Emilie, Sage
Femme Principale de 5° échelon en qualité de
Directrice de Santé Maternelle et Infantile, de
l'Education pour la Santé, -

LE DEUXIEME VICE-PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI,
PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT, MINISTRE DU PLAN.

Vu l'Acte Fondamental du 5 Avril 1977;

Vu l'Acte n°005/PCT du 19 Mars 1977 portant création du Comité
Militaire du Parti et fixant ses attributions;

Vu l'Acte n°001/PCT/CMP du 3 AVRIL 1977 fixant l'organisation et la
structuration du Comité Militaire du Parti;

Vu le décret 77/165 du 3 Avril 1977 portant nomination des Membres du
Conseil des Ministres;

Vu l'Ordonnance n°035/77 du 28 Juillet 1977 relative à l'exercice
du Pouvoir Réglementaire en République Populaire du Congo;

Vu le décret n° 78/111 du 14 Février 1978 portant réorganisation
du Secrétariat Général à la Santé;

Vu la décision du Comité Militaire du Parti dans sa réunion du
5 Novembre 1977;

DECRETE :

ARTICLE 1er. - Madame MANIMA Emilie, Sage Femme Principale de 5° échelon est
nommée Directrice de Santé Maternelle et Infantile de l'Education pour la
Santé.

ARTICLE 2. - Sont abrogées toutes dispositions antérieures contraires.



...../.....

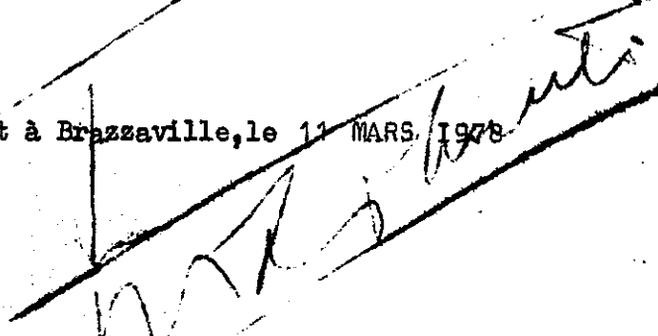
ARTICLE 3.- Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressée sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 11 MARS 1978

Par le Deuxième Vice-Président
du Comité Militaire du Parti,
Premier Ministre, Chef du
Gouvernement, Ministre du Plan,

Le Ministre de la Santé
et des Affaires Sociales,

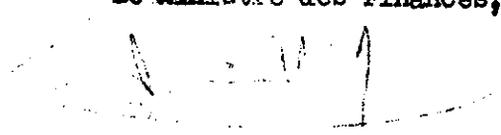

Médecin Commandant D.A. MISSONTSA.


Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.

Le Ministre du Travail et de la Justice,
Garde des Sceaux,


Alphonse MOUISSOU-FOUATI.

Le Ministre des Finances,


Henri DOPES.